



**COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS**
COMMUNAUTÉ

*CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
COMPTE RENDU
DU 6 OCTOBRE 2021*

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le vingt sept septembre 2021, s'est rassemblé à COSNE D'ALLER, sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS : V. ALLOIN- S. BADUEL – D. BEAULATON – G. BIDAUD – I. BIDET – J. BIZEBARRE
E. BLANCHET – E. BLONDEAU – PH. BONHOMME – M. BOULOGNE – E. BOULON
B. BOVE – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER – A. CHAPY
L. CHICOIS – D. COLLINET - B. DEPRAS – S. DEVERRIERE - M. DUFFAULT – G. FENOUILLET
G. FERRIERE - JP. FOURNIER – M. JALIGOT – O. LABOUESSE - JP. LAURENT – M. LOUREIRO
D. LINDRON - A. PATUREAU – JJ. PERRET - J. PHILIP – C. RIBOULET
A. SAINT-JULIEN – F. SPACAFERRI - JP. SOUPIZET – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD

EXCUSE(E)S : S. BODEAU- A. BOULET - S. BOURDIER – L. BROCARD - P. DAFFY - M. DESFORGES-
S. JARDONNET - F. LE MOUCHEUX - E. MICHON – G. NOUALI - C. RIMBAULT - P. RELIANT
C. SCHLAUDER – A. SURRE - C. TOUZEAU - T. VERGE

AVAIT DONNE POUVOIR : S. BOURDIER à JP. FOURNIER
A. BOULET à L. CHICOIS
L. BROCARD à O. LABOUESSE
F. LE MOUCHEUX à A. SAINT JULIEN
C. RIMBAULT à B. BOVE
A. SURRE à G. FERRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : J. BIZEBARRE

Ouverture de la séance à 20H00

*Monsieur le Président effectue l'appel et constate que le quorum est atteint.
Monsieur le Président nomme Jocelyne BIZEBARRE secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 a été approuvé, à l'unanimité.*

I. ADMINISTRATION GENERALE

I.1 DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil prend **ACTE** des décisions du bureau communautaire suivantes :

❖ **Renouvellement de l'adhésion à l'association « Avenir-Jeunes Mission Locale »**
DEC8B2021

Le Bureau Communautaire a décidé de renouveler l'adhésion à l'association « Avenir-Jeunes Mission Locale » pour l'année 2021. Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 13 682€25.

❖ **Modifications des délégations au Président** – **DEL20211006_001**

Le Bureau Communautaire du 22 septembre 2021 a décidé de modifier les délégations suivantes en les attribuant au Président :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée à 10 000€.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

I.2 BUDGET GENERAL – VIREMENT DE CREDIT N°1-DEL20211006_002

Le Conseil Communautaire, *sur proposition de Claude Riboulet, Président*, **APPROUVE** le virement de crédits n°1 suite au remplacement du congélateur des Galibots.

Pour le budget général (montants en TTC) :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction –Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction –Opération	Montant
020 (020) – 0 : Dépenses imprévues	-350.00 €		
2188 (21) – 4 : Autres immobilisations corporelles	350.00 €		
	0.00 €		

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

I.3 LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE -DEL20211006_003

Le Conseil Communautaire, *sur proposition de Claude Riboulet, Président*, **ACCEPTE** que le conseil communautaire prévu le 15 décembre soit organisé à VILLEFRANCHE D'ALLIER.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. RESSOURCES DU TERRITOIRE

II.1 ZAC DE MAGNIER – TRAVAUX DE BUSAGE DE L'AQUEDUC DE LA LIGNE FERROVIAIRE ENTRE MONTLUCON ET COMMENTRY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE SAS HTPI-DEL20211006_004

Le Conseil Communautaire, *sur présentation d'Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** que la société hTPI, en charge de travaux de busage de l'aqueduc du pk 338+364 de la ligne ferroviaire 705 000 de Montluçon à Commentry pour le compte de SNCF RESEAU, crée une piste d'accès à sa zone de travaux et une zone de stockage sur le terrain de Commentry Montmarault Nérís Communauté, pour une durée du 25/10/2021 au 27/11/2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à cette décision.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II.2 ZA DU GRAND CHAMP – CONVENTION POUR L’ALIMENTATION EN GAZ DE LA ZONE D’AMENAGEMENT AVEC GRDF – AVENANT N°1-DEL20211006_005

Le Conseil Communautaire, *sur présentation d’Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** la signature de l’avenant n°1 avec Grdf pour la réalisation de 5 branchements individuels au lieu de 4, sans impact sur l’étude technico-économique de rentabilité, GRDF prenant en charge l’intégralité du coût des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à cette décision.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II.3 LES BRANDES SUD – IMPLANTATION D’UN POSTE DE TRANSFORMATION – CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS-DEL20211006_006

Dans le cadre de l’implantation d’un poste de transformation de type AC3M au lieu dit « les Brandes Sud », un droit de passage est nécessaire. Une convention de servitude doit être signée pour régularisation. Le Conseil Communautaire, *sur présentation d’Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** la régularisation pour rédaction de l’acte notarié par le notaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II.4 PROGRAMME DE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES VOIRIES DES ZONES D’ACTIVITES – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS-DEL20211006_007

Suite à l’état des lieux des voiries communautaires, le montant des travaux est estimé à 350 331,00 €. Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** les travaux de remise en état des voiries des zones d’activités, **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant de 350 331.00€ HT, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses principaux	Montants en euros	Origines	Montants en euros	%
↳ Programme de travaux de remise en état des voiries des ZA	333 951,00	Etat (DETR)	108 602,60	31,00
		C. Départemental (Contrat Territoire Allier)	171 662,20	49,00
↳ Maîtrise d’œuvre	16 380,00	Total aides publiques	280 264,80	80,00
		Ressources propres	70 066,20	20,00
Total H.T.	350 331,00	Total général	350 331,00	100

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Etat, le Conseil Départemental et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. 5 TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS – PLAN DE FINANCEMENT-DEL20211006_08B

Les travaux concernent les accueils de loisirs « Les Galibots » (Néris les Bains) et « Crok'Loisirs » (Villefranche d'Allier), ainsi que le multi-accueil « 1, 2, 3 Petits Pas » (Bézenet). Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières auprès du Département, de la Région et de la CAF et à effectuer les démarches nécessaires, et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement

Postes de dépenses principaux	Montants en euros	Origines	Montants en euros	%
↪ Travaux ↪ Maitrise d'oeuvre	179 990.86 6 240.00	Contrat de Territoire Allier	74 045.00	39.76
		Conseil Régional	42 000.00	22.55
		CAF	32 937.00	17.69
		Total aides publiques	148 982.00	80
		Ressources propres	37 248.86	20
Total H.T.	186 230.86	Total général	186 230.86	100

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. 6 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) – PLAN DE FINANCEMENT-DEL20211006_009

Annule et remplace la décision du bureau communautaire du 27/07/2021. Considérant la proposition de l'ABF de retenir 8 communes, dont la réalisation de PDA avait un réel intérêt :

- Bizeneuille
- Chavenon
- Commentry
- La Celle
- Louroux de Beaune
- St Priest en Murat
- Villefranche d'Allier
- Néris les Bains

Suite à une consultation pour le choix du cabinet d'études en charge de ce travail, le Conseil Communautaire, en date du 9 Décembre 2019, a décidé d'attribuer le marché au Cabinet d'études CITTANOVA, pour un montant de 35 775 € HT. L'offre du prestataire précité pourrait faire l'objet de demandes de financement auprès du Département et de la DRAC.

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement

Postes de dépenses principaux	Montants en euros	Origines	Montants en euros	Taux en %
↳ Elaboration de 8 Périmètres Délimités des Abords	35 775.00	Département de l'Allier	10 732.50	30
		DRAC	17 887.50	50
		Total aides publiques	28 620.00	80
		Ressources propres	7 155.00	20
Total H.T.	35 775.00	Total général	35 775.00	100

Et **AUTORISE** le Président à solliciter les aides afférentes auprès du Département et de la DRAC et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II.7 AUDIT D'AMELIORATION ENERGETIQUE - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION - DEL20211006_010 :

Commentry Montmarault Nérès Communauté (CMNC) souhaite s'engager dans le cadre de sa politique volontariste de maîtrise de l'énergie, à réduire la consommation énergétique de ses bâtiments et être exemplaire sur son patrimoine conformément à ses engagements dans le cadre de son Plan Climat Air Energie (PCAET). Elle dispose de plus en plus de bâtiments afin d'exercer ses missions. Cependant, la gestion de ces derniers et notamment la maintenance préventive et curative permettant d'anticiper les dépenses d'entretien n'est pas optimale.

Dans ce cadre, CMNC a lancé une consultation afin de retenir un prestataire lui apportant une assistance technique et administrative pour :

- l'élaboration d'un audit complet lui permettant d'établir
 - des préconisations et chiffrage des travaux nécessaires notamment en termes d'économies d'énergie, permettant un gain énergétique de 40%
 - un plan de maintenance préventive et curative de ses bâtiments suivi de préconisations et chiffrage
- l'assistance à la préparation, la passation et au suivi des travaux et contrats de maintenance de ses bâtiments.

C'est l'offre du BET GUILLET THERMIQUE qui a été retenue pour un montant de 13 000 euros HT. Cet audit pourrait faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Banque de Territoires dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain selon les modalités suivantes

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** l'audit d'amélioration énergétique, maintenance préventive et curative des bâtiments communautaires, **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses concernant cette étude pour un montant total de 13 000 € HT, **APPROUVE** le plan de financement :

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses principaux	Montants en euros	Origines	Montants en euros	%
↳ Audit d'amélioration énergétique maintenance préventive et curative des bâtiments communautaires	13 000,00	Banque des Territoires	3 250,00	25,00
		Total aides publiques	3 250,00	25,00
		Ressources propres	9 750,00	75,00
Total H.T.	13 000,00	Total général	13 000,00	100

Et **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter un financement auprès de la Banque des Territoires et d'effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 45
-------------------	-----------------------	------------------

II. 8 PORTAGE DE REPAS – ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE-DEL20211006_011

Il convient de renouveler l'accord cadre à bons de commande concernant la fourniture et livraison de repas en liaison froide à domicile pour les personnes âgées de 60 ans ou plus et les personnes handicapées, au centre Multi Accueil « 3 pommes » et à l'accueil de loisirs « Les Galibots » qui arrive à son terme au 1^{er} novembre 2021.

L'objet du nouvel accord-cadre concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinées :

- aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées à leur domicile (lot n°1),
- au centre Multi-Accueil de la petite enfance « 3 Pommes » et à la micro-crèche « Les p'tites graines » (lot n°2),
- à l'accueil de loisirs « Les Galibots » et l'accueil de loisirs de Cosne d'Allier (lot n°3).

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La date limite de remise des offres était fixée au 31/08/2021 à 10H00.

Une société a remis sa proposition à la Communauté de communes :

- Saveurs et Traditions du Bocage (Saint-Victor) pour l'ensemble des lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 31 août et 14 septembre 2021 pour procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres, et a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide à domicile pour les personnes âgées de 60 ans ou plus et les personnes handicapées

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

	Repas « quotidien » En euros	Repas « traiteur – Noël » En euros	Repas « traiteur – Saint-Sylvestre » En euros
Montant hors TVA	8,18 €	24,64 €	28,43 €
Taux TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Montant de la TVA	0,44 €	1,36 €	1,57 €
Montant TVA comprise	8,62 €	26 €	30 €

Montant annuel estimatif : 581 299,70 € HT soit 613 271,18 € TTC

Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide au centre Multi Accueil « 3 Pommes » et à la micro-crèche « Les P'tites Graines »

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

	Repas 6/15 mois En euros	Repas 15 mois/4 ans En euros	Goûter En euros	Collation En euros	Baguette En euros
Montant hors TVA	2,71 €	2,94 €	0,65 €	0,49 €	0,51 €
Taux TVA	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Montant de la TVA	0,27 €	0,29 €	0,06 €	0,04 €	0,05 €
Montant TVA comprise	2,98 €	3,23 €	0,71 €	0,53 €	0,56 €

Montant annuel estimatif : 18 664 € HT soit 20 530,40 € TTC

Lot n°3 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide à l'accueil de loisirs « Les Galibots » et l'accueil de loisirs de Cosne d'Allier

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

	Repas 3/14 ans En euros	Repas adultes En euros	Goûter En euros	Baguette En euros
Montant hors TVA	2,96 €	3,29 €	0,82 €	0,51 €
Taux TVA	10 %	10 %	10 %	10 %
Montant de la TVA	0,29 €	0,32 €	0,08 €	0,05 €
Montant TVA comprise	3,25 €	3,61 €	0,90 €	0,56 €

Montant annuel estimatif : 69 990 € HT soit 76 989 € TTC

Le nouveau marché d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, prendra effet à compter du 2 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés afférents.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. 9 CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER – AVENANT N°3-DEL20211006_012

La Communauté de communes planifie ses actions dans un programme pluriannuel. Son financement fait l'objet d'une contractualisation avec notamment le Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire Allier. Le Contrat Territoire Allier élaboré par le Département vise à accompagner des projets portés directement par l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou par des communes membres de l'EPCI. Le contenu du Contrat de Territoire Allier nécessite quelques ajustements. Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** la modification par avenant du Contrat de Territoire Allier, **AUTORISE** le Président à solliciter l'accord du Conseil Départemental de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent et **AUTORISE** le Président à effectuer d'autres demandes de subventions.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. 10 GARANTIE D'EMPRUNT – MONTLUCON HABITAT OPH – CONTRAT DE PRET N°125852 – DEL20211006_013B

Annule et remplace la délibération DEL20201209_018

Vu le contrat de Prêt n°125852 en annexe signé entre : MONTLUCON HABITAT OPH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE accorde sa garantie à hauteur de 21.25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 315 282 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°125852 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de l'EPCI est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'EPCI s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Claude RIBOULET, Président, **APPROUVE** cette garantie d'emprunt et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

II. 11 GESTION DU PERSONNEL – CREATION DE POSTE-DEL20211006_014

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Claude RIBOULET, Président, **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Animation à temps non complet (continuité d'un contrat d'apprentissage se terminant en novembre 2021) afin de pouvoir compléter l'équipe permanente au CLSH Les Galibots, à compter du 1^{er} janvier 2022 et la modification du tableau des effectifs.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. 1 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - AIDE A L'ENTREPRISE CPL ET A L'ENTREPRISE VETINOX VIA LA SCI 2032 A NERIS-LES-BAINS – DEL20211006_015

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat, **ACCORDE** les subventions suivantes : 19 742 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 20 % de l'aide départementale à la société CPL, via la SCI 2032, pour le projet décrit dans le présent rapport, 9 137 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 20 % de l'aide départementale à la société VETINOX, via la SCI 2032, pour le projet décrit dans le présent rapport et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président, à signer les deux conventions quadripartites correspondantes et jointes au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 2 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - AIDE A L'ENTREPRISE AMBULANCES BOURGEOT A MONTMARAULT – DEL20211006_016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat, **ACCORDE** les subventions suivantes : 5 040 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 20 % de l'aide départementale à l'entreprise AMBULANCES BOURGEOT et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président, à signer la convention tripartite correspondante et jointe au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil départemental.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 3 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - AIDE A L'ENTREPRISE AGROTECH A VILLEFRANCHE D'ALLIER – DEL20211006_017

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **ACCORDE** les subventions suivantes : 36 000 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 20 % de l'aide départementale à l'entreprise AGROTECH, pour le projet décrit dans le présent rapport et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président, à signer la convention tripartite correspondante et jointe au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil départemental.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 4 CONVENTION CONCERNANT L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES A L'ENTREPRISE CEL03, VIA LA SCI AUVERGNELIM A MONTMARSAULT – AVENANT N°1- DEL20211006_018

Le Département de l'Allier avait été saisi, en 2018, d'une demande de subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, dans le cadre du développement de l'entreprise CEL03, via la SCI AUVERGNELIM, à Montmarault. Commentry Montmarault Nérès Communauté et le Département ont signé le 27 juin 2018, avec l'entreprise CEL03 et la SCI AUVERGNELIM, une convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises. Une aide Départementale de 200 000 € a été accordée à l'entreprise pour son projet immobilier ainsi qu'une subvention de la Communauté de Communes au titre du cofinancement à hauteur de 10 % du montant de l'aide versée par le Département, soit 20 000 €. Il était prévu, par la convention nommée précédemment, aux articles 5 « obligations du maître d'ouvrage », 6 « obligations du bénéficiaire » et 11 « durée de la convention », un délai de 3 ans pour réaliser les investissements subventionnés. Cette convention est arrivée à son terme le 27 juin 2021. L'entreprise a réalisé 82% des travaux du fait de retards importants des prestataires, impactés par les confinements successifs. Le reste des travaux est toujours programmé et devrait être réalisé dans le courant des années 2021 et 2022.

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** le prolongement du délai de réalisation des travaux jusqu'au 31 décembre 2022 et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président, à signer l'avenant n°1 à la convention.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 5 ASSOCIATION INITIATIVE ALLIER – CONVENTION DE PARTENARIAT – DEL20211006_019

Initiative Allier a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres moyens de soutien aux jeunes entrepreneurs. Par ces actions, cette association participe au développement économique territorial de Commentry Montmarault Nérès Communauté. Afin de soutenir les actions de l'association, Commentry Montmarault Nérès Communauté s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de développement économique. La contribution financière de Commentry

Montmarault Nérès Communauté s'élève à 6 545€ par an, sur la base de 0.25€ par habitant. La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans prenant effet le 1er janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 6 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ALLIER - BOURSE DES LOCAUX ALLIER – CONVENTION DE PARTENARIAT – DEL20211006_020

Dans le cadre de sa mission de développement économique et territorial, la CCI Allier a mis en place la Bourse des Locaux Allier, destinée à favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans le département. De plus, les collectivités territoriales cherchent à favoriser la diffusion de leurs offres en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise auprès des porteurs de projets et des chefs d'entreprise. Compte tenu de leurs intérêts communs, les deux parties décident de collaborer à la mise à jour d'une bourse des disponibilités foncières et immobilières, base de données à usage professionnel. Cet outil de recueil et de diffusion des offres disponibles, mis à disposition par la CCI Allier, va permettre à celle-ci de jouer le rôle d'interface entre les collectivités territoriales et les demandeurs en facilitant leur mise en relation directe. La CCI Allier met à disposition le site internet www.bourse-locaux-allier.fr qui sera alimenté par les partenaires de la Bourse des Locaux Allier. Celui-ci sera consultable sur le site de la CCI Allier et sur le site de Commentry Montmarault Nérès Communauté, partenaire de la présente convention. La Communauté de Communes s'acquittera d'une cotisation annuelle de 490 €HT correspondant aux frais de fonctionnement (administratifs et logistiques) supportés par la CCI Allier. La présente convention de partenariat se déroule sur une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre. Elle débutera au 1^{er} janvier 2022. Elle est renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 7 ZAC DU CHATEAU D'EAU – VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES IMMOBILIERE MONTMARAULT -DEL20211006_021

Le Conseil Communautaire, *sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** l'acquisition par SAS IMMOBILIERE MONTMARAULT, représentée par Monsieur DUCROT et Monsieur ROUSSEL, d'un terrain d'environ 116 350 m² sur la ZAC du Château d'eau afin de pouvoir réaliser une activité de production de biomasse, production et distribution d'hydrogène vert, de panneaux photovoltaïque et d'aire de repos, en collaboration avec le AVIA Thevenin Ducrot et Total Quadran et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'à la signature de l'acte de vente à intervenir au profit de la SAS IMMOBILIERE MONTMARAULT.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

III. 8 ZAC DU CHATEAU D'EAU – VENTE D'UN TERRAIN -DEL20211006_022

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat, **APPROUVE** l'acquisition par Monsieur BADIN DE MONTJOYE d'un terrain situé sur la ZAC du Château d'eau par l'intermédiaire d'une SCI en cours de création afin de pratiquer une activité de vente et de réparations de machines agricoles, au prix de 8 €HT /le m2 et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'à la signature de l'acte de vente à intervenir au profit d'une SCI en cours de création.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

IV. VITALITE DU TERRITOIRE

IV.1 ATELIER CHANTIER D'INSERTION – SUBVENTION A L'ADEM DE MONTMARCAULT – DEL20211006_023

Le Conseil Communautaire, sur présentation d'Elisabeth BLANCHET, Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi **APPROUVE** la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de communes et l'ADEM pour l'organisation des ACI, consentie pour une durée d'un an, soit du 4 novembre 2021 au 3 novembre 2022, renouvelable par tacite reconduction, pour un an, soit jusqu'au 03/11/2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et ses possibles avenants, et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

IV.2 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – TARIFICATION AUX BENEFICIAIRES – DEL20211006_024

Le Conseil Communautaire, sur présentation d'Elisabeth BLANCHET, Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi **APPROUVE** les tarifs suivants aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile comme suit à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- prix du repas quotidien : 8,18 € TTC (7,754€ HT), soit une prise en charge du repas par la Communauté de communes de 0,44 € TTC

- prix du repas de Noël « traiteur » : 16 € (15,165 € HT), soit une prise en charge du repas par la Communauté de communes de 10 € TTC

- prix du repas de Saint-Sylvestre « traiteur » : 20 € (18,957 € HT), soit une prise en charge du repas par la Communauté de communes de 10 € TTC. Concernant les repas de fêtes « traiteur », le bénéficiaire aura la possibilité de commander des repas supplémentaires pour lesquels le tarif du prestataire sera appliqué

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

IV.3 FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTIONS – DEL20211006_025

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Maryline JALIGOT, Conseillère déléguée à la vie des villes et des villages **VALIDE** les demandes suivantes :

LA CELLE

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
- Création chemins de randonnée – Chemin de Courtanges et Chemin du Boeuf	20 152.50	Commune	9 152.50
		CD03	5 000.00
		Fonds de concours	6 000.00
Total	20 152.50	20 152.50	

Et **AUTORISE** le Président à signer les notifications de fonds de concours à destination des communes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

V. 1 OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – MARCHE - AVENANT N°2 ET CONVENTION - AVENANT N°1-DEL20211006_026

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Claude RIBOULET, Président **APPROUVE** la prolongation de la durée du marché d'animation d'OPAH n° 03-P-82 en cours en signant l'avenant n°2 (joint en annexe), la prolongation de la durée de la convention d'OPAH n° 03-P-82 en cours, en signant l'avenant n°1 (joint en annexe) et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 du marché d'animation et l'avenant n°1 de la convention d'OPAH n° 03-P-82 joints en annexe et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

V. 2 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT POURCAIN SIOULE LIMAGNE – ARRET DU PROJET - AVIS DE COMMENTRY MONTMARAUULT NERIS COMMUNAUTE-DEL20211006_027

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Claude RIBOULET, Président **EMET** un avis favorable sur l'arrêt du SCOT.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 45

V. 3 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03) – POLE D'INGENIERIE DE PROJETS ENERGIE-CLIMAT – CONTRAT DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC-DEL20211006_028

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Elise BOULON, Vice-présidente aux énergies nouvelles et à l'environnement **APPROUVE** l'intervention du pôle ingénierie du SDE 03 et la rémunération du SDE 03 par l'EPCI de la façon suivante : une part forfaitaire (suivant la taille de l'EPCI) et une part variable (suivant la population) :

EPCI	Population	Forfait	Variable	Total	Nbre de jours/an
CMNC	26 030	4 000 €	2 703 €	6 703 €	45

Et **AUTORISE** le Président à signer le contrat de coopération joint en annexe et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 45
-------------------	-----------------------	------------------

VI. QUESTIONS DIVERSES

- **M. Bruno DEPRAS** informe l'assemblée que l'appel à projet lancé pour les équipements numériques des écoles a été retenu.
- **Mme Elisabeth BLANCHET** fait un point sur le projet de création d'une mutuelle intercommunale. Beaucoup de questionnaire ont été reçus (environ 400). La démarche se poursuit. Mme Elisabeth BLANCHET remercie les maires et secrétaires de mairie qui ont fait le relais d'information.